

**Comité exécutif du
Programme du Haut Commissaire**

20 février 2020
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
77^e réunion**

Actualisation sur les opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Situation en République arabe syrienne

Alors que la crise en République arabe syrienne est dans sa neuvième année, plus de 6,1 millions de Syriens sont toujours déplacés à l'intérieur de leur propre pays et plus de 5,5 millions de réfugiés syriens se trouvent en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. À l'intérieur de la République arabe syrienne, l'accès humanitaire aux régions qui comportent des déplacés internes et des rapatriés reste difficile. Alors que le déplacement interne a diminué en 2019 par rapport aux années précédentes, de nouveaux déplacements continuent d'être enregistrés tous les jours, principalement dans le nord du pays. La situation humanitaire dans le nord-est est toujours catastrophique, plus de 1,6 million de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire, y compris dans le camp d'Al-Hol. Le déclenchement des opérations militaires en octobre 2019 a déplacé plus de 200 000 personnes. À la mi-décembre 2019, près de 70 600 personnes étaient toujours déplacées depuis les gouvernorats d'Al-Hasakeh, Ar-Raqqa et Alep. En outre, quelque 19 000 réfugiés avaient traversé la frontière depuis la République arabe syrienne pour gagner l'Iraq en janvier 2020.

Dans la République arabe syrienne, le conflit en cours dans le nord-ouest a continué à provoquer des déplacements. Plus de 400 000 personnes ont été déplacées par les hostilités entre avril et septembre 2019, dont beaucoup à de multiples reprises. Du 1^{er} décembre 2019 au 12 février 2020, plus de 800 000 personnes ont été déplacées, principalement depuis le sud du gouvernorat d'Idlib, dont 80 % de femmes et d'enfants. L'apport d'une protection et d'une assistance aux populations touchées est resté problématique dans le nord-ouest à cause des restrictions d'accès. En vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, le HCR a continué à mener des interventions transfrontalières depuis la Turquie. En janvier 2020, le Conseil de sécurité des Nations Unies a renouvelé l'autorisation pour les organismes humanitaires des Nations Unies d'utiliser les deux points de passage de la frontière de Bab al-Salam et Bab al-Hawa (tous deux en Turquie) pour une période de six mois, afin de garantir que l'assistance humanitaire parvient bien aux personnes qui en ont besoin ([S/RES/2504](#)), mais a exclu ceux d'Al-Ramtha (Jordanie) et Al Yarubiyah (Iraq).

Le niveau et le rythme des mouvements de retour se sont progressivement intensifiés au cours de l'année dernière. De janvier à décembre 2019, le HCR a vérifié le retour de plus de 95 000 réfugiés en République arabe syrienne à partir des pays voisins. Les enquêtes menées par le HCR pour évaluer les intentions des réfugiés syriens indiquent qu'au moins trois quarts de la population espèrent rentrer un jour. Le HCR maintient une approche globale en tentant de mettre en œuvre l'éventail complet des solutions durables pour les réfugiés syriens. À ceux qui choisissent de rentrer, l'Organisation fournit tout un éventail de

mesures d’assistance, dont des documents et des orientations, et définit des solutions pour les enfants non accompagnés ou séparés.

Dans le contexte de l’approche prenant en compte l’ensemble de la Syrie, le HCR continue à diriger le groupe sectoriel des abris et des articles non alimentaires, le groupe sectoriel de la protection et le groupe sectoriel de la gestion et de la coordination des camps. Malgré les défis opérationnels, en novembre 2019, le HCR avait fourni une protection à plus de 1,5 million de personnes, dont 200 000 enfants ; environ 1,6 million avaient reçu des articles de première nécessité ; plus de 330 000 avaient bénéficié d’une aide en matière d’abris ; et 358 000 avaient reçu des soins de santé. En 2019, l’Organisation a également distribué des articles de première nécessité et une aide pour les abris à plus de 358 000 personnes au moyen d’interventions transfrontalières depuis la Turquie.

Les conditions de vie des réfugiés syriens restent précaires, plus de la moitié de la population vivant dans la pauvreté. Bien que les pays d’accueil aient pris des mesures pour que les réfugiés bénéficient d’un meilleur accès à la santé, à l’éducation et à un emploi légal, l’appui continu de la communauté internationale demeure essentiel. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCR continue à diriger la mise en œuvre du [plan régional pour les réfugiés et la résilience \(3RP\)](#) en réponse à la crise en République arabe syrienne. Le Plan 3RP 2020-2021 a besoin de plus de 5,4 milliards de dollars E.-U. pour aider quelque 9 millions de personnes.

Situation en Iraq

Depuis octobre 2019, les manifestations à Bagdad et dans d’autres parties de l’Irak, ainsi qu’une escalade récente des tensions régionales, ont conduit à une détérioration de la situation politique, économique et de sécurité dans le pays.

Alors que plus de 4 millions de personnes sont retournées dans leur communauté depuis le pic du conflit en 2014, le pays compte toujours 1,8 million de déplacés internes, dont plus de la moitié vivent une situation de déplacement depuis au moins trois ans. Malgré des efforts notables pour reconstruire le pays et revitaliser les économies locales, des problèmes majeurs empêchent les retours, comme les conditions de sécurité, le manque de cohésion sociale, les difficultés liées aux documents, le peu de moyens d’existence, ainsi que les logements détruits ou endommagés.

La stratégie du HCR pour lutter contre le déplacement interne en Irak met l’accent sur la protection, tout en effectuant progressivement une transition de la réponse d’urgence à une approche de développement à plus long terme. Dans cet esprit, l’Organisation travaille étroitement avec le Gouvernement de l’Irak et avec les acteurs du développement afin d’inclure les besoins des déplacés internes dans les plans de développement et de soutenir leur intégration graduelle dans le système de protection sociale iraquien. Dans l’intervalles, le HCR a fourni aux déplacés internes et déplacés internes de retour des subventions en espèces à des fins multiples, des articles de secours essentiels et des soins de santé primaire. En outre, l’Organisation codirige, avec le Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat), le Groupe de travail sur les solutions durables pour les déplacés internes à l’appui du programme de résilience et de redressement de deux ans pour l’Irak.

Quelque 250 000 réfugiés Iraquiens sont enregistrés auprès du HCR en Egypte, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Turquie. L’Organisation leur fournit une protection et des services élémentaires pour soutenir les efforts déployés par les pays d’accueil.

Afrique du Nord

L’environnement opérationnel et de sécurité en Afrique du Nord reste complexe, avec de nouveaux déplacements et des déplacements prolongés. Les conditions de sécurité en Libye

sont toujours instables, les hostilités alimentant les déplacements internes. En 2019, le nombre de déplacés internes a doublé, en grande partie à cause du conflit en cours dans et autour de Tripoli et Murzuq, dans le sud de la Libye. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), fin janvier 2020, plus de 343 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays et 447 300 déplacés internes étaient rentrés chez eux. Le nombre de déplacés internes de retour a fortement diminué en 2019, 2 000 personnes seulement ayant regagné leur lieu d'origine, contre plus de 100 000 en 2018. Près de 47 000 réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés auprès du HCR.

Malgré l'environnement opérationnel difficile en Libye, le HCR a fourni une assistance aux déplacés internes, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, notamment des consultations médicales, des articles non alimentaires, des nécessaires pour construire des abris et des espèces. L'Organisation a continué à plaider pour la fin de la détention de quelque 2 000 personnes relevant de sa compétence. Elle a effectué plus de 1 200 visites dans des centres de détention et enregistré plus de 3 500 demandeurs d'asile en détention. Les plus vulnérables (environ 1 700 personnes) ont ensuite été transférées dans le Centre de rassemblement et de départ (GDF) à Tripoli, où elles sont restées jusqu'à leur évacuation vers un pays tiers. En 2019, le HCR a fourni à 2 427 personnes en tout une solution dans un pays tiers sous forme d'une réinstallation ou d'une évacuation vers l'Italie, le Niger ou la Roumanie, et dans le cadre du nouveau Mécanisme de transit d'urgence au Rwanda. L'arrivée spontanée de quelque 900 personnes dans le Centre de rassemblement et de départ entre juillet et octobre 2019 a entraîné la suspension des transferts depuis les centres de détention dans le GDF au cours des deux derniers mois de l'année pour des raisons de surpeuplement et parce que le Centre n'était plus en mesure de fonctionner comme un centre de transit. Face à ces problèmes de sécurité, le HCR a annoncé le 30 janvier 2020 la suspension de son travail opérationnel dans le Centre de rassemblement et de départ. La plupart des personnes qui s'y trouvaient (90 %) ont été relocalisées en milieu urbain afin de recevoir des colis d'assistance, en même temps que l'expansion du programme d'assistance urbaine du HCR.

De plus, des efforts sont en cours pour accroître les activités de sensibilisation et les programmes de versement d'espèces à des fins multiples pour les personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR, tout en maintenant l'apport de l'assistance humanitaire aux points de débarquement. Le nombre de personnes qui ont emprunté l'itinéraire de la Méditerranée centrale pour parvenir en Europe a diminué. Quelque 9 000 personnes ont été secourues ou interceptées en mer par les garde-côtes libyens et débarquées en Libye, et la majorité ont ensuite été transférées dans des centres de détention.

En Égypte, environ 252 600 réfugiés et demandeurs d'asile de 57 pays ont été enregistrés auprès du HCR. En 2019, le Gouvernement de l'Égypte a annoncé des plans en vue de l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les systèmes éducatif et de santé locaux. En Mauritanie, le Gouvernement a continué à délivrer des documents à plus de 57 000 réfugiés maliens se trouvant à l'intérieur et autour du camp de Mbera. Les autorités mauritaniennes ont étendu la délivrance de documents au-delà des camps, y compris dans les centres urbains de Nouakchott et Nouadhibou, sur la base de l'enregistrement des réfugiés maliens par le HCR. L'aggravation des conditions de sécurité au Burkina Faso et au Mali a eu une incidence sur les mouvements mixtes dans la région de l'Afrique du Nord, avec un afflux de nouvelles arrivées en Mauritanie.

Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées a été multiplié par quatre en Tunisie en 2019, avec quelque 2 000 individus nouvellement enregistrés, portant à plus de 3 200 le nombre total des personnes relevant de la compétence du HCR en Tunisie. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité en Libye, l'Organisation, en coordination avec le Gouvernement de Tunisie et ses partenaires, a pris des mesures de préparation en vue d'un éventuel afflux. En Algérie, le HCR a continué à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés sahraouis dans les cinq camps situés près de Tindouf. Face à l'arrivée régulière de populations mixtes en Algérie, l'Organisation continue à

plaider pour l'établissement d'un système d'asile national afin de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence ont accès à la protection internationale. Au Maroc, le HCR s'est attaché à renforcer l'intégration et l'autosuffisance des réfugiés par des programmes multisectoriels. Compte tenu du nombre croissant de personnes qui demandent la protection internationale dans le pays, l'Organisation travaille avec le Gouvernement à relancer la dynamique devant conduire à l'adoption d'une loi nationale sur les réfugiés.

Conseil de coopération du Golfe (CCG)

En 2019, le HCR a poursuivi ses efforts de mobilisation des ressources dans la région du Conseil de coopération du Golfe (CCG), levant un total de 136,8 millions de dollars E.-U. De plus, le « *Refugee Zakat Fund* », une structure de financement islamique mondiale, a été lancé pour aider les familles de réfugiés et de déplacés internes dans le monde entier, principalement par une assistance en espèces. Le Fonds a fourni de premiers résultats prometteurs, générant quelque 38 millions de dollars E.-U. au cours de la seule année 2019. L'Organisation poursuivra ce travail dans la région du CCG, afin d'augmenter les financements non affectés et prévisibles.

Israël

En Israël, le HCR plaide pour l'instauration de procédures équitables et efficaces, l'accès aux services publics et un renforcement des moyens d'existence pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. L'Organisation continuera à rechercher des solutions durables pour quelque 50 000 personnes relevant de sa compétence, en particulier celles se trouvant en situation vulnérable, par la réinstallation et les voies complémentaires. Dans ce contexte, la stratégie de solutions globales pour les demandeurs d'asile érythréens et soudanais constitue un effort conjoint déployé avec le Gouvernement d'Israël visant à trouver, pour les personnes relevant de la compétence du HCR, une solution durable qui réponde aussi aux besoins des communautés d'accueil en Israël.

Yémen

La situation humanitaire au Yémen reste catastrophique, avec plus de 24 millions de personnes ayant besoin d'assistance (soit 80 % de la population). Des progrès importants ont été accomplis à la suite du déploiement d'observateurs des Nations Unies pour surveiller le cessez-le-feu sur les lignes de front à Hudaydah, avec pour conséquence une diminution du nombre d'incidents de sécurité dans la ville. Néanmoins, le blocus partiel et les restrictions à l'importation continuent d'avoir des répercussions humanitaires négatives sur la population. L'environnement opérationnel reste difficile, car les graves pénuries de fonds empêchent la mise en œuvre des programmes du HCR. En 2019, l'Organisation a fourni une protection et une assistance aux déplacés internes et aux réfugiés dans 19 gouvernorats dans tout le pays, avec notamment une assistance en espèces, des nécessaires pour les abris et des articles ménagers de première nécessité. Le pays comptant plus de 275 000 réfugiés et demandeurs d'asile, le HCR continue à plaider pour un meilleur environnement de protection. Compte tenu des hostilités en cours, l'Organisation continuera aussi à accorder la priorité à son programme de retour volontaire assisté pour les Somaliens.

Mouvements mixtes et secondaires

La tendance générale à la diminution des mouvements depuis Moyen-Orient et l'Afrique du Nord vers l'Europe s'est poursuivie, avec en tout plus de 21 800 personnes qui ont gagné l'Europe par la mer en 2019, contre 116 600 en 2018. Près de 500 personnes ont été portées disparues ou ont péri en mer. L'Espagne continue d'être le principal point d'entrée, avec 45 % des arrivées depuis l'Algérie et le Maroc et par la Méditerranée. Les mouvements par voie maritime depuis la Libye ont fortement diminué, en partie grâce à la capacité renforcée des autorités libyennes de mener des opérations de recherche et de sauvetage, et

d’interception en mer. Le HCR et ses partenaires restent préoccupés par les risques auxquels sont confrontées les personnes qui se déplacent dans des mouvements mixtes, comme la détention, l’insécurité, l’exploitation et les abus, et la traite. Les femmes, les enfants non accompagnés, les personnes handicapées et les personnes ayant diverses orientations sexuelles et identités de genre sont particulièrement exposées. L’Organisation a mis en place un certain nombre de mesures pour répondre aux besoins humanitaires dans les lieux de débarquement, les centres de détention et les contextes urbains, et pour trouver des solutions potentielles dans des pays tiers, y compris par l’évacuation à des fins de réinstallation. Des dispositifs d’accueil et de traitement des dossiers sont aussi en place en Tunisie pour repérer les personnes secourues ou interceptées en mer par les autorités tunisiennes qui ont besoin de la protection internationale.

Face à la persistance des problèmes, les organismes des Nations Unies ont proposé de renforcer la coordination et le partage de la charge entre les États et autres parties prenantes concernées en vue d’améliorer les procédures de débarquement et l'accès à la sécurité et à la protection pour les personnes touchées. Des stratégies de communication et des stratégies basées sur la communauté ont également été établies pour renforcer les réseaux communautaires, améliorer l'accès aux populations vulnérables le long des routes migratoires, et s'assurer que les personnes relevant de la compétence du HCR peuvent avoir accès à la protection. En outre, le HCR, en collaboration avec ses partenaires du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, travaille avec les institutions nationales afin d'améliorer la coopération permettant de détecter la traite humaine dans la région du Levant et au-delà, et d'y répondre. Le Dialogue régional sur la traite s'est tenu en Turquie en novembre 2019, avec pour objectif d'élaborer un cadre régional de lutte contre la traite. Ce cadre renforcera l'identification des besoins de protection internationale le long des itinéraires migratoires et tout au long du cycle du déplacement. L'introduction de mesures restrictives pour lutter contre la migration irrégulière a eu des conséquences pour les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier concernant l'accès au territoire et la protection contre le retour. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile et les réfugiés se sont vus refuser l'entrée à la frontière ou ont été pris dans des opérations d'arrestation collective ayant abouti à leur déportation dans des pays tiers. Le HCR a renforcé les actions de sensibilisation afin de diffuser des informations sur l'accès à l'asile.

B. Progrès et défis dans la réalisation des priorités stratégiques globales

Créer un environnement de protection favorable

Dans le contexte de la campagne #J'appartiens (#IBelong) et en prévision du Segment de haut niveau sur l'apatriodie prévu lors de la 70^e session du Comité exécutif en octobre 2019, le HCR a travaillé étroitement avec les gouvernements de la région afin de résoudre les problèmes d'apatriodie. En conséquence, le gouvernement de Mauritanie a pris plusieurs engagements, notamment d'assurer aux réfugiés l'accès à l'enregistrement des faits d'état civil et à des documents. Le HCR poursuivra son action auprès d'autres pays de la région pour parvenir à des résultats tangibles et éliminer l'apatriodie. Ces efforts seront complétés par une collaboration continue avec la Ligue des États arabes, en particulier en vue de la mise en œuvre de la [Déclaration arabe sur l'appartenance et l'identité juridique](#), qui a été adoptée en février 2018. Le HCR et ses partenaires du Plan 3RP prennent aussi des mesures pour réduire le nombre d'enfants réfugiés syriens qui ne possèdent aucun document d'identité.

L’Organisation a collaboré avec les gouvernements et ses partenaires afin de promouvoir l'accès des enfants et des jeunes réfugiés au système d'éducation national à tous les niveaux. En 2019, dans la région, environ 65 % (1,2 million) d'enfants syriens en âge d'être scolarisés (de cinq à 17 ans) ont été inscrits dans des cursus d'enseignement formels ou non formels réglementés, alors que 800 000, dont certains souffrent de handicaps, ne sont pas

scolarisés. L'accès des jeunes réfugiés à l'enseignement tertiaire reste limité (entre 1 et 7 %). Les obstacles à l'éducation persistent, à cause d'un large éventail de problèmes socioéconomiques et de protection, situation qui donne lieu à des mécanismes d'adaptation négatifs, comme le travail des enfants, le mariage précoce et le recrutement par des groupes armés. Les crises prolongées dans la région continuent à peser sur les services éducatifs des communautés d'accueil, en particulier dans les petits pays, où les ressources sont déjà sollicitées à l'extrême. Un appui continu est nécessaire dans toute la région afin d'assurer l'accès des réfugiés à une éducation de qualité, conformément au programme [Éducation 2030](#) et à la [Stratégie du HCR Éducation des réfugiés 2030](#).

Dans le cadre de l'initiative « *no lost generation* », le HCR a contribué à définir et a renforcé les priorités de protection de l'enfant devant être discutées et affirmées lors de la [Troisième Conférence de Bruxelles](#) sur l'aide à apporter pour l'avenir de la République arabe syrienne et des pays de la région, qui s'est tenue en mars 2019. Les contributions ont inclus des données sur la protection de l'enfant et des articles pour un [rapport](#) sur la protection et l'éducation des enfants et des jeunes réfugiés. Pour renforcer encore les programmes de protection des enfants, le HCR allie régulièrement l'assistance en espèces à d'autres services. D'après les résultats d'une étude menée par l'Organisation dans les opérations du Plan 3RP, cette approche s'est avérée efficace pour réduire les vulnérabilités et promouvoir le développement des enfants.

Les approches de la protection reposant sur la communauté sont mises en œuvre dans toute la région, et mettent l'accent sur l'âge, le genre, le handicap et autres considérations relatives à la diversité. Plus de 4200 membres de la communauté travaillent directement avec le HCR et ses partenaires afin d'identifier les personnes à risque et de s'assurer qu'elles reçoivent un soutien. Quelque 400 espaces et centres communautaires dispensent une assistance essentielle et des informations en temps voulu sur l'accès aux services, l'appui psychosocial et les possibilités de développement pour les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes, les rapatriés, les apatrides et les membres de la communauté d'accueil en situation de vulnérabilité.

Les opérations menées dans la région soutiennent aussi les initiatives dirigées par la communauté mises en place par divers groupes, notamment les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes de diverses orientations sexuelles et identités de genre. De plus, pour améliorer la programmation relative à la protection des personnes handicapées, le HCR a effectué une étude régionale sur l'impact de l'inclusion, dont les résultats seront utilisés pour les actions futures de planification et de plaidoyer.

L'Organisation s'attache aussi à renforcer l'obligation redditionnelle envers les populations touchées et à améliorer les mécanismes de plainte, et mène trois évaluations de pays en Égypte, en Jordanie et au Liban. Un atelier régional sera organisé pour les partenaires humanitaires dans la région afin d'étudier les conclusions des évaluations de pays et de prévoir les étapes suivantes. En 2019, le HCR a intégré la santé mentale et l'appui psychosocial à la réponse globale en matière de protection, en tant que thématique intersectorielle. Cette intégration a été réalisée en organisant des sessions régionales de renforcement des capacités et en menant des missions sur le terrain visant à aider les opérations de pays en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Tunisie, en Turquie et au Yémen à élaborer des plans stratégiques sur la santé mentale et l'appui psychosocial. Les opérations de pays ont aussi bénéficié d'un appui technique continu pour la prise en charge des besoins de santé mentale des personnes relevant de la compétence du HCR. Des orientations régionales sur la santé mentale et l'appui psychosocial sont en cours d'élaboration afin de garantir l'intégration d'approches efficaces dans les programmes de protection de toutes les opérations. De surcroît, l'Organisation mènera également une étude régionale en 2020 pour répertorier les bonnes pratiques en matière de prévention du suicide, laquelle sera suivie par un atelier régional sur les normes minimums de santé mentale et d'appui psychosocial et sur l'harmonisation des bonnes pratiques.

La détention de demandeurs d'asile et de réfugiés est devenue courante dans un certain nombre de pays de la région, pratique qui a des effets graves à long terme sur les individus et les familles. Le HCR s'inquiète du recours régulier à la détention de migrants, en particulier d'enfants. Conformément à la [stratégie mondiale du HCR visant à mettre fin à la détention](#), l'Organisation continue à plaider auprès des autorités afin que celles-ci mettent fin à la détention des enfants, et fassent en sorte que des alternatives à la détention soient intégrées à la législation nationale et mises en œuvre. Lorsque la détention est inévitable, le HCR veillera à ce que les conditions de détention respectent les normes internationales.

Assurer la protection contre la violence et l'exploitation

La prévention, l'atténuation et l'intervention en matière de violence sexuelle et de genre reste une priorité du HCR dans la région. Entre janvier et septembre 2019, quelque 100 000 survivant(e)s et personnes à risque, y compris des garçons et des hommes, ont bénéficié de services multisectoriels. Le HCR a renforcé l'intégration systématique de la prévention, de l'atténuation des risques et de l'intervention dans tous les domaines de la programmation et de la réponse, en organisant une série d'ateliers entre avril et octobre 2019 pour les équipes de pays multifonctionnelles d'Algérie, d'Égypte, de Libye, de Mauritanie, du Maroc, Tunisie, de Turquie et du Yémen. En conséquence, des efforts sont en cours en vue d'élaborer des plans d'action au niveau des pays dans ce domaine. L'opération du Yémen a reçu un financement dans le cadre de l'initiative « *Safe from the Start* » pour mettre en œuvre un projet multisectoriel sur la prévention, l'atténuation des risques et l'intervention dans les contextes de réfugiés et de déplacés internes. De plus, le marqueur de genre et d'âge, outil mis au point par le Comité permanent interorganisations, a été introduit dans les opérations du Plan 3RP pour appuyer encore l'intégration des mesures d'égalité des sexes dans diverses tranches d'âge dans la programmation 2020-2021.

Pour aider les opérations à mettre en œuvre la politique de tolérance zéro du HCR envers l'exploitation et les abus sexuels, et le harcèlement sexuel, des points focaux régionaux ont participé à un webinaire afin de discuter des conclusions et des recommandations d'un examen de vérification du respect des règles portant sur plusieurs opérations du Plan 3RP. De nouvelles procédures destinées à renforcer la prévention, l'atténuation des risques et l'intervention, ainsi que des mesures permettant d'améliorer la conception des projets ont aussi été présentées.

Les enfants continuent d'être profondément affectés par les conflits et les déplacements dans la région. Plus de 2,5 millions d'enfants syriens vivent en tant que réfugiés dans la région, tandis que 2,5 millions supplémentaires sont déplacés à l'intérieur de la République arabe syrienne. En Iraq, 1,9 million d'enfants ont besoin d'une assistance humanitaire et d'une protection, et ce besoin est urgent pour plus de 800 000 d'entre eux. Outre les besoins de protection et d'assistance immédiats, beaucoup de ces enfants ont besoin d'interventions à long terme, notamment dans les domaines de la santé mentale et de l'appui psychosocial, ainsi que des recherches familiales et du regroupement familial. Entre janvier et septembre 2019, plus de 78 000 filles et garçons ont bénéficié de services spécialisés de protection de l'enfant dans le cadre de la réponse du Plan 3RP. En outre, plus de 195 000 filles et garçons ont participé à des programmes structurés et réguliers de protection de l'enfant et d'appui psychosocial. Quelque 90 000 femmes et hommes ont aussi bénéficié d'une aide parentale destinée à renforcer leurs capacités à atténuer plus efficacement les effets d'un conflit et d'un déplacement sur leurs enfants.

Plusieurs initiatives sont en cours dans la région pour prévenir et atténuer les risques en matière de protection, comme le travail des enfants et le mariage précoce, y compris par le recours à une assistance en espèces. Le HCR et ses partenaires ont soutenu les actions de plaidoyer et de renforcement des capacités pour s'assurer que toutes les interventions font de l'intérêt supérieur de l'enfant une priorité, tout en améliorant la qualité et l'accessibilité des services, comme les services de santé mentale et d'appui psychosocial pour les enfants.

L’Organisation a maintenu une assistance juridique solide et un engagement ferme de la communauté pour promouvoir l’accès à des documents d’état civil, y compris à des certificats de naissance et de mariage.

Parvenir à des solutions durables

Les dossiers de quelque 41 500 réfugiés de la région, dont plus de 29 500 Syriens et près de 2500 Iraquiens, ont été soumis en vue de la réinstallation en 2019, contre 37 500 en 2018. Ce chiffre ne représente que 6 % de l’ensemble des besoins de réinstallation de la région pour l’année (environ 690 000 réfugiés).

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a encouragé les nouveaux programmes de réinstallation et l’expansion des programmes existants afin de renforcer le partage de la charge et des responsabilités avec les pays d’accueil. L’Organisation a travaillé avec les Gouvernements de l’Irlande et de la Suède, en tant que nouveaux présidents du Groupe central sur les situations prioritaires, afin d’échanger les bonnes pratiques, de démontrer l’impact stratégique des programmes de réinstallation et d’identifier des solutions durables. Cet engagement pour but d’assurer l’existence de partenariats et d’une collaboration solides concernant les programmes de réinstallation dans le contexte des situations en République arabe syrienne et en Méditerranée centrale.

L’élaboration et l’expansion de voies complémentaires d’admission dans un pays tiers constituent l’un des objectifs majeurs de la [stratégie de trois ans \(2019-2021\) du HCR](#) sur la réinstallation et les voies complémentaires. Dans cette optique, l’Organisation continue à mettre en œuvre un large éventail de voies complémentaires, dont l’accès au regroupement familial, l’octroi de bourses et des dispositifs de mobilité de la main-d’œuvre. Le HCR s’emploie aussi à étendre les partenariats dans les domaines de l’enregistrement, de l’identification et de l’orientation. L’Organisation a procédé à une opération de détermination de l’intérêt supérieur pour les enfants non accompagnés ou séparés de la région, afin d’identifier des dispositifs de prise en charge alternatifs, de fournir une protection et de trouver des solutions.

Quelque 230 000 réfugiés syriens ont regagné leur pays entre 2016 et fin 2019. Le nombre de rapatriés a augmenté de 73 % en 2019 par rapport à l’année précédente. Dans la mesure où un nombre croissant de réfugiés choisissent de rentrer, la réponse doit s’inspirer de leurs besoins. Dès lors, le HCR, avec ses partenaires, a pris en 2019 des mesures destinées à renforcer la préparation et la planification des retours, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. En collaboration avec les gouvernements d’accueil et sur la base de sa Stratégie globale de protection et de solutions, l’Organisation a renforcé l’appui opérationnel apporté aux réfugiés qui ont décidé de rentrer. Ces services comprennent une aide pour l’obtention de documents, une assistance aux personnes ayant des besoins spécifiques ou se trouvant dans une situation vulnérable, une vaccination et une orientation vers des services médicaux avant le départ, et une aide à la frontière et pour le transport. Le HCR assure également une orientation avant le départ et un suivi du retour. Une fois rentrés, les rapatriés continuent à bénéficier de l’appui des programmes humanitaires existant dans la communauté, en fonction de leurs besoins. Parallèlement à ces mesures opérationnelles, l’Organisation entretient aussi un dialogue avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et d’autres parties prenantes afin de lever les obstacles au retour volontaire, comme les inquiétudes relatives à l’accès à l’assistance humanitaire.

Mobiliser des appuis publics, politiques, financiers et opérationnels par des partenariats stratégiques

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR continue à renforcer les partenariats stratégiques, en insistant de nouveau sur l’implication des acteurs locaux émergents dans la planification stratégique et la gestion opérationnelle des situations de réfugiés. Les opérations de pays menées dans toute la région soutiennent l’intégration de la

société civile, des milieux universitaires et autres parties prenantes dans les réponses à toutes les phases du cycle du déplacement par l'intermédiaire du Réseau de la société civile pour le déplacement. Les premières consultations annuelles régionales avec des ONG et la société civile, qui se sont déroulées en Jordanie en 2019, ont souligné l'engagement des partenaires et contribué à définir les grandes lignes d'une collaboration régulière. Le Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu en décembre 2019, a démontré l'importance des partenariats stratégiques dans les réponses en faveur des réfugiés mises en place dans la région et a révélé que des investissements supplémentaires étaient nécessaires.

Compte tenu de la nature prolongée du déplacement dans la région et de son ampleur, œuvrer à l'élaboration de cadres politiques nationaux et régionaux à long terme qui soient favorables aux personnes relevant de la compétence du HCR reste une priorité. Dans cette perspective, l'Organisation continue à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les possibilités d'entreprenariat et à renforcer son engagement auprès des acteurs confessionnels et autres, pour que la politique publique leur soit favorable. En outre, une aide a été fournie afin d'encourager un engagement plus déterminé et plus efficace du secteur privé auprès des acteurs du développement et des institutions financières, y compris la Banque mondiale

C. Information financière

Le budget de 2,6 milliards de dollars E.-U. pour la région pour 2020 est légèrement inférieur au budget de 2,7 milliards de dollars E.-U. de 2019, ce qui représente une diminution de 5 %.

Au 17 janvier 2020, quelque 8 % des besoins financiers de la région pour 2020 étaient financés, en tenant compte de l'allocation indicative au titre des contributions non affectées ou légèrement affectées.
